

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement (UE) 2018/783 de la commission du 19 mai 2018, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active imidaclopride,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MIDASH 35 SC***

de la société SHARDA EUROPE b.v.b.a

enregistrée sous le n°2015-0696

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 10 août 2018 retirant l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence GAUCHO 350,

Considérant que l'ensemble des usages du produit GAUCHO 350 ne respectait pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2018/783, et que le produit ne respectait plus les conditions d'autorisation fixées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009,

Considérant que la composition intégrale du produit MIDASH 35 SC est déclarée comme étant strictement identique à celle du produit GAUCHO 350,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Document officiel de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Informations générales sur le produit

Nom du produit	MIDASH 35 SC	
Type de produit	Générique	
Titulaire	SHARDA EUROPE b.v.b.a Jozef Mertensstraat, 142, 1702 DILBEEK Belgique	
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)	
Contenant	350 g/L - imidaclopride	
Produit de référence	Nom commercial	GAUCHO 350
	N° AMM	9200091
Numéro d'intrant	909-2015.01	
Numéro d'AMM	-	
Fonction	Insecticide	
Gamme d'usage	Professionnel	

A Maisons-Alfort le,

17 DEC. 2019

Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)